



PRIMA
Privés et professionnels indépendants

40 ANS  **BANK OF AFRICA**
BMCE GROUP

www.boafogo.com

LA NOUVELLE
TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 365 du jeudi 21 novembre 2024 / Prix : 250 F CFA

19EME FIL **P.3**

Le CETEF fin prêt



CONSEIL DE CONCERTATION ETAT-SECTEUR PRIVÉ (CCESP) **P.5**

Réflexions sur l'agriculture



CNO - TOGO **P.3**

AG DU 07 DECEMBRE

Une seule liste en course



LG A TAUX ZERO **P.5**

Ecobank Togo et Ramco SA offrent une occasion en or aux clients



FIBREZ SANS FRAIS


ACTUELLEMENT LES FRAIS D'INSTALLATION SONT À ~~10 000~~ **0 FCFA**

CANALBOX
VIVEZ L'INTERNET ILLIMITE

8866 www.canalbox.tg



Ecobank
La Banque Panafricaine



Nous facilitons les échanges commerciaux à travers notre réseau qui regroupe 33 pays africains. Une Afrique mieux connectée est une Afrique prospère.

UN MEILLEUR CHOIX POUR CONNECTER LES ENTREPRISES AFRICAINES

Rendez-vous sur ecobank.com/unmeilleurchoix

UN MEILLEUR CHOIX
POUR UNE AFRIQUE MEILLEURE

AG DU 07 DÉCEMBRE AU CNO-TOGO

Une seule liste en course

Conformément au chronogramme établi, la commission électorale ad hoc a publié lundi 18 novembre 2024, la liste des candidatures retenues pour l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective du 07 décembre prochain au CNO-TOGO.

Nicolas EDORH

Une seule liste est enregistrée à l'issue de la période de dépôt des candidatures, du 11 au 15 novembre 2024 au secrétariat du CNO-TOGO. Après étude de conformité de ces candidatures avec les textes de l'institution olympique, la commission électorale ad hoc a publié la liste ce lundi. Vu les dispositions de l'article 35 du chapitre 4 de la Charte Olympique ; Vu le Code électoral du Comité National Olympique du Togo en date

du 08 décembre 2023 ; Vu la décision N°347/CNOT-CGATOC/SG/2024 du 25 octobre 2024 portant création de la Commission électorale ad hoc ; Vu la décision N°358-1/CNOTOG-CGATOG/SG/2024 du 29 octobre 2024 portant nomination des Membres de la Commission électorale ad hoc ; Vu la décision N°360/CNOTOG-CGATOG/SG/2024 du 30 octobre 2024 portant nomination du Président de la



Commission électorale ad hoc ; Vu la décision N°001/2024/CE-ADHOC/CNO-TOGO portant répartition des postes au sein de la Commission électorale ad hoc ; Vu le Procès-verbal de la session d'évaluation des dossiers de candidature du 16 novembre 2024 ; Les Membres de la

Commission entendus ;

Attendu que suivant courrier N°381/CNOTOG-CGATOG/CE/SG/2024 en date du 15 novembre 2024, le Secrétaire Général du CNO-TOGO/ CGA-TOGO a transmis à la Commission électorale ad hoc, la liste unique de candidature, réceptionnée dans les délais réglementaires, pour les prochaines élections du bureau exécutif du CNO-TOGO ;

Que se trouvant ainsi saisie, et ayant procédé à l'ouverture de l'unique dossier de candidature à elle transmis, la commission électorale ad hoc a constaté qu'il s'agit de la liste composée comme suit :

Président : AKPAKI Deladem Kodjo Ogoouwa
1er Vice-Président : GAGOU Kokou
2e Vice-Président : TAKASSI-KIKPA Tikoyabé
3e Vice-Président : ADIHO Akpéné Yawa
Trésorier Général : EDAH Kokou Mawulé

La période de recours, ouverte le mardi 19 novembre 2024, prend fin ce jeudi 21 novembre 2024.

La publication de la liste définitive des candidatures aura lieu demain vendredi 22 novembre 2024. L'élection est prévue pour le 07 décembre prochain au siège du CNO-TOGO.

19ÈME FOIRE INTERNATIONALE DE LOMÉ

Le CETEF fin prêt

A quelques jours de l'ouverture de la 19ème édition de la Foire Internationale de Lomé, tout est prêt. Face à la presse jeudi dernier 14 novembre 2024, Alexandre De Souza, Directeur Général du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF), a laissé entendre que 90 % des stands sont déjà opérationnels, témoignant de l'engagement et de l'effort déployé pour faire de cet événement, un succès.

KPOWODAN Yao

Cette rencontre avec les médias a été une occasion pour les responsables du CETEF Lomé de communiquer sur les consignes essentielles et les conditions de couverture de cet événement international majeur. Le but est aussi de renforcer la collaboration avec les journalistes qui jouent un rôle central dans la diffusion de l'information et la promotion de la foire.

Dans son discours, le Directeur Général a souligné l'importance de la foire pour l'économie togolaise.

« Cet événement ne profite pas uniquement au CETEF, mais à l'ensemble de la nation », a-t-il affirmé. « La Foire Internationale de Lomé est un véritable vecteur de visibilité pour le Togo et de dynamisation des activités économiques du pays. À travers cette foire, le Togo souhaite attirer des investisseurs, favoriser les échanges commerciaux et renforcer sa place sur la scène internationale », a déclaré Alexandre de Souza.

Le Directeur général du CETEF Lomé a tenu à remercier les journalistes



pour leur engagement constant dans la promotion des activités du CETEF.

« Votre contribution est essentielle pour mettre en lumière tout ce qui se passe ici », a-t-il déclaré, soulignant l'impact du travail médiatique sur la réussite de l'événement. Il a également encouragé les journalistes à continuer de jouer leur rôle de sensibilisation auprès des populations, afin de faire de cette 19ème édition une réussite retentissante.

Il a insisté sur la nécessité d'une couverture médiatique professionnelle et objective. « Je vous invite à faire preuve de professionnalisme pour faire de cette édition, un succès », a-t-il ajouté, tout en encourageant les médias à aller au-delà de la simple couverture des événements, en menant également des enquêtes pour informer en profondeur le public sur les diverses activités de la foire.

Il a également évoqué les réformes mises en place par le CETEF depuis l'an dernier, visant à moderniser et renforcer l'efficacité de ses activités. Ces changements ont pour objectif de garantir une meilleure organisation de la foire, avec un impact accru pour les exposants, les visiteurs et l'économie du pays.

Cette rencontre a symbolisé

le lancement d'une nouvelle phase de collaboration entre le CETEF et les médias, avec un objectif clair : faire de la 19ème édition de la Foire Internationale de Lomé, un événement marquant dans le paysage économique du Togo. Les médias, en tant que relais d'information, sont appelés à jouer un rôle clé dans cette dynamique, en assurant une couverture complète, objective et engagée.

Alors que l'événement approche à grands pas, l'enthousiasme et la mobilisation sont palpables. La Foire Togo 2000, édition 2024, s'annonce comme un moment fort pour le Togo, un événement incontournable pour les professionnels, investisseurs et visiteurs venus de tout horizon pour 500 000 visiteurs attendus.

FISCALITÉ

L'OTR introduit les timbres fiscaux électroniques

L'Office Togolais des Recettes (OTR) met en place des timbres fiscaux électroniques (e-timbres). Cette initiative intervient après la numérisation de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) et de l'immatriculation des véhicules.

Les timbres fiscaux sont dorénavant achetés de manière simple et rapide. Ils sont disponibles via une plateforme numérique dédiée, ou directement auprès des caisses de recouvrement du Commissariat des Impôts.

« Cette dématérialisation vise à faciliter les démarches

administratives, rendre les timbres fiscaux plus accessibles et optimiser leur utilisation. Cette nouvelle démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie de digitalisation adoptée par l'administration fiscale togolaise. Elle participe ainsi aux efforts du gouvernement, qui a fixé pour objectif de digitaliser 75 % des



procédures administratives d'ici à 2025 », a indiqué l'OTR.

A travers ces timbres fiscaux électroniques, l'OTR entend simplifier les processus administratifs, offrir un meilleur service aux citoyens

et renforcer l'efficacité de la collecte des recettes fiscales.

L'introduction des e-timbres s'inscrit également dans la volonté de l'OTR d'optimiser la collecte des ressources publiques.

L'administration fiscale togolaise, en optant pour des solutions numériques, cherche à améliorer le climat des affaires et à garantir une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques. L'OTR espère ainsi

renforcer la confiance des contribuables dans le système fiscal et améliorer l'efficacité globale des services rendus.

Le lancement des timbres fiscaux électroniques fait suite à une série d'initiatives mises en place ces dernières années pour digitaliser les procédures administratives. Ceci facilite ainsi l'accès des citoyens aux services publics, tout en réduisant les risques de fraude et d'inefficacité.

TRIBUNE LIBRE

Connaître la spécialité médicale de gestion des systèmes de santé

Afanvi Kossi Agbelenko, médecin, enseignant-chercheur dans le domaine de la santé, fraîchement élevé au grade de Professeur agrégé lors de la toute dernière session du CAMES tenue à Conakry, en Guinée, nous fait connaître sa spécialité. L'homme est le tout premier Professeur agrégé dans la Gestion des systèmes de santé en Afrique. Lecture !

Qu'est-ce que la gestion des systèmes de santé ?

Le système de santé est défini par l'OMS comme toutes les activités dont le but essentiel est de promouvoir, restaurer ou entretenir la santé (Organisation mondiale de la Santé, 2000). Sa partie visible est le système de soins représenté par le réseau d'établissements de santé. La gestion des systèmes de santé est la discipline médicale qui étudie les principes, les méthodes et les pratiques d'amélioration de la qualité, des résultats et des coûts de la prestation des soins de santé pour les patients et les populations dans les systèmes de soins médicaux (Gonzalo, Starr, & Borkan, 2017).

Aux Etats-Unis, l'American Medical Association l'appelle « Health Systems Science ou science des systèmes de santé » et la considère comme le troisième pilier de l'éducation médicale au côté des sciences fondamentales et sciences cliniques (Skochelak, et al., 2017).

Qui est un médecin spécialiste de la gestion des systèmes de santé ?

Le médecin spécialiste de la gestion des systèmes de santé (MGest.) est un médecin inscrit au tableau de l'ordre, certifié au terme d'un processus marqué par l'obtention d'une qualification

diplômante de niveau 7 ou plus (Master ou Doctorat) en sciences de gestion des systèmes de santé, disposant d'au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle de médecin dont trois (03) exclusive d'administrateur, gestionnaire ou directeur des systèmes de santé après l'obtention du diplôme, un stage d'au moins trois (03) ans supervisé par un maître achevé par la soutenance d'un mémoire, un engagement à poursuivre son développement professionnel, et la souscription au code de conduite éthique des médecins gestionnaires.

Que fait le médecin spécialiste de la gestion des systèmes de santé ?

Le MGest. est un diagnostiqueur, thérapeute et pilote des systèmes de santé. En tant que diagnostiqueur, il pose le diagnostic gestionnaire et managérial des systèmes de santé. En tant que thérapeute, il conçoit ou reconçoit les systèmes de santé pour qu'ils atteignent les objectifs établis. En tant que pilote, il alloue les ressources pour atteindre les résultats établis et dirige le système de santé vers son renforcement.

Il est le docteur des établissements de santé tant publics que privés : il conçoit les hôpitaux, cliniques, cabinets, centres de santé, services médicaux et unités



de soins, les soigne quand ils sont « malades » et les dirige vers l'excellence.

Qu'est-ce que le travail du médecin spécialiste de la gestion des systèmes de santé apporte aux soins du patient ?

Le travail du MGest. est de manager la qualité totale des soins et services pour que les systèmes de santé soient excellents. A la conception, il contribue à ce que les plans, normes administratives et modèles de soins et services satisfont les caractéristiques de qualité des soins et services de santé et de viabilité des systèmes de santé.

A l'implantation, il s'assure que les éléments structurels planifiés et en vigueur sont respectés. Il fait des tests pour s'assurer que le système d'exploitation en place est capable de délivrer le niveau de qualité des soins et services établi. Durant l'exploitation, il contrôle le niveau de qualité des soins et services presté et le rapporte à celui établi pour analyser les écarts.

Il étudie la rentabilité des opérations et interventions et veille à la viabilité des systèmes de santé. Il pilote des projets

d'amélioration pour que le niveau de qualité des soins et services presté corresponde à celui établi et que les systèmes de santé soient pérennes.

Qu'est-ce votre titre de Professeur Agrégé de gestion des systèmes de santé apporte au Togo ?

Le titre apporte une triple opportunité au Togo : l'enseignement, la recherche et la pratique d'un médecin expert-gestionnaire des systèmes de santé. Sur le plan de l'enseignement, nous envisageons initier, avec l'aide de nos Maîtres, les parcours de la licence professionnelle pour former les qualifiés, de master professionnel pour former les qualitologues et de master recherche pour former les gestionnaires des systèmes de santé. Un programme certifiant de formation est aussi envisagé pour les professionnels de santé.

Nos activités de recherche vont porter sur l'application des outils du management de la qualité dans la prévention des maladies évitables par la vaccination et la gestion des enjeux majeurs de santé publique y compris les épidémies et urgences sanitaires. Elles vont également porter sur les processus de prestation des services de santé de haute qualité dans les établissements de santé et leur transformation en organisations de haute fiabilité.

Nous envisageons notre pratique, sous la couverture de nos Maîtres, à la Direction des Etablissements de Soins et de Réadaptation avec son

centre d'excellence en qualité et sécurité des soins. Nous y planifions et pilotons des projets de santé, notamment ceux liés aux maladies évitables par la vaccination et la gestion des enjeux majeurs de santé publique y compris les épidémies et urgences sanitaires. Nous y certifierons également la qualité des soins et services prestés par les établissements de santé. Cela offrira à l'INAM et à la CNSS, organismes gestionnaires de la couverture maladie universelle du Togo, une base pour accélérer leur conventionnement et étendre l'accès aux soins de qualité.

Prof. Ag. AFANVI Kossivi Agbélénko

Références

Gonzalo J, Starr S, Borkan J. What is Health Systems Science? Building an Integrated Vision. In: Skochelak S, Hawkins R, Lawson L, Starr S, Borkan J, Gonzalo J. Health Systems Science. Philadelphia, PA : Elsevier, 2017 : 10-23.
Marquis S, Guay J-A. Profession gestionnaire – 2e édition. Montreal (Québec), Canada : TC Média Livres Inc., 2018.
Organisation mondiale de la Santé. Rapport sur la santé dans le monde 2000 : pour un système de santé plus performant. 2000. 237 p.
Skochelak S, Hawkins R, Lawson L, Starr S, Borkan J, Gonzalo J, Consortium e. A. Health systems science. Philadelphia, PA: Elsevier, 2017.

SOCIÉTÉ

1014 : le numéro vert pour signaler les cas de viol

Le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile du Togo a lancé un nouveau dispositif visant à renforcer la lutte contre le viol et à soutenir les victimes. Le 1014, un numéro vert est désormais mis à disposition de toute personne souhaitant signaler un cas de viol ou de tentative de viol. Ce service, qui est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, permet aux citoyens de contacter directement les forces de l'ordre en toute sécurité et de manière confidentielle.

Charles YAO

Le centre d'appel, qui est hébergé au sein du ministère, a été conçu pour répondre rapidement aux appels urgents. Avec une capacité d'accueil de cinq appels

simultanés, il est assuré que plusieurs victimes ou témoins peuvent obtenir une assistance en temps réel, sans délai d'attente excessif. Cette initiative s'inscrit dans



le cadre des efforts déployés par le gouvernement togolais pour combattre les violences sexuelles et offrir un soutien

tangible aux victimes. Le numéro vert représente un outil supplémentaire dans la lutte contre l'impunité et vise à encourager les victimes à briser le silence, en leur garantissant une prise en charge efficace et rapide.

« Ensemble, luttons contre le viol au Togo », a déclaré le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, soulignant l'importance d'une mobilisation collective pour éradiquer ce fléau. Cette action vise non seulement à faciliter la dénonciation des

actes criminels, mais aussi à sensibiliser la population sur les enjeux liés à la violence sexuelle et la protection des droits des femmes et des enfants.

Les autorités invitent donc la population à utiliser ce numéro pour toute situation de viol ou de tentative de viol, en assurant que chaque appel sera pris en charge avec la plus grande attention et la plus grande confidentialité.

CONSEIL DE CONCERTATION ETAT-SECTEUR PRIVÉ (CCESP)

Réflexions sur l'agriculture

Le Conseil de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) a tenu, mardi 19 novembre 2024, sa 1ère session de l'année 2024 à Lomé sous le thème : « Pour une agriculture productive et compétitive au service de l'industrie ». Cette rencontre qui a réuni de nombreux acteurs économiques et politiques du Togo, a été présidée par Madame le Premier Ministre, Victoire Tomegah-Dogbé, en présence de plusieurs personnalités influentes du secteur privé et public.

KPOWOADAN Yao

L'objectif principal de cette session est de discuter des enjeux liés au développement du secteur agro-industriel et des opportunités pour renforcer la compétitivité de l'agriculture togolaise.

La ministre de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement, Manuella Modukpè Santos, a ouvert les travaux avec une intervention sur l'importance de moderniser l'agriculture pour en faire un moteur de développement économique durable. Elle a souligné que l'agriculture et l'industrie doivent être étroitement liées pour réussir la transformation du secteur agroalimentaire et soutenir une croissance économique inclusive.

Jonas Daou, président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET), a ensuite exposé les perspectives du secteur privé sur le développement du secteur agroalimentaire au Togo, mettant en lumière les défis majeurs auxquels sont confrontés les opérateurs économiques.

Parmi les obstacles identifiés, figurent le manque de compétitivité des produits locaux, l'accès limité au financement, la disponibilité des intrants agricoles, ainsi que la question de la transhumance. Le président de l'AGET a également évoqué les opportunités de modernisation des infrastructures agricoles et de promotion des investissements pour renforcer le secteur.

Un expert international, Tarik El Fekkak du cabinet Mazars, a partagé des expériences et bonnes pratiques d'autres pays sur le développement agro-industriel, insistant sur la nécessité d'une politique cohérente et d'investissements massifs pour transformer l'agriculture et l'industrie agroalimentaire en un véritable moteur de développement durable.

La concurrence déloyale et les importations frauduleuses relevées

Le ministre de l'Economie et des Finances, Georges



Essowè Barcola, a animé un débat général sur les réformes en cours pour soutenir le secteur. Parmi les mesures mises en place par le gouvernement, il a cité l'introduction du marquage des produits par l'Office Togolais des Recettes (OTR), ainsi que des incitations fiscales pour encourager les investissements dans les secteurs stratégiques.

L'un des points saillants des débats a été la lutte contre la concurrence déloyale, un problème majeur qui pénalise les producteurs locaux. Les importations frauduleuses ont été dénoncées comme une menace sérieuse à la compétitivité des entreprises togolaises. Le gouvernement, en réponse à cette problématique, a mis en place plusieurs mesures pour soutenir le secteur agricole, notamment la subvention des engrais qui place le Togo parmi les pays les plus engagés dans la sous-région en matière de soutien au secteur.

Le ministre Georges Barcola a précisé que des solutions

supplémentaires sont en préparation pour contrer la concurrence déloyale. Il a aussi annoncé la mise en place de systèmes de traçabilité au port de Lomé pour mieux contrôler les produits importés et assurer une transparence accrue dans les opérations commerciales.

Au cours de la session, Madame le Premier Ministre Victoire Tomegah-Dogbé a rappelé les progrès réalisés dans le secteur agricole ces dernières années.

Entre 2020 et 2023, le Togo a enregistré des augmentations significatives de la production agricole, 15% pour les céréales, 13% pour les tubercules et 31% pour les légumineuses.

Ces résultats témoignent de l'impact positif des réformes et des soutiens étatiques dans l'amélioration des rendements agricoles, notamment dans l'agriculture vivrière.

Pour consolider ces avancées, Madame le Premier Ministre Victoire Tomegah-Dogbé a annoncé des projets en cours, dont la création d'une unité de production d'engrais

phosphatés pour répondre à la demande croissante d'intrants agricoles. Des réformes sont également en cours pour améliorer la traçabilité et la transparence des opérations de commerce extérieur, essentielles à la compétitivité du secteur.

Cette session du CCESP a été l'occasion de renforcer le dialogue entre l'Etat et le secteur privé. Le gouvernement togolais mise sur une collaboration étroite avec le secteur privé pour dynamiser l'agro-industrie et transformer l'agriculture en un secteur clé de l'économie nationale. Mme Tomegah-Dogbé a insisté sur l'importance de garantir la sécurité et la protection des populations pour favoriser un développement harmonieux et durable du secteur agricole.

En conclusion, cette rencontre a permis de poser les bases d'une collaboration plus forte entre les acteurs publics et privés pour relever les défis du secteur agro-industriel et créer un environnement propice à la compétitivité de l'industrie togolaise. Le gouvernement, à travers ses réformes et ses politiques de soutien, reste déterminé à faire de l'agriculture un levier essentiel pour la croissance économique et la diversification de l'économie togolaise.

ENTREPRISE

Oragroup dans un processus de défaut selon Fitch

Présente dans douze pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, la banque est engagée dans une course contre la montre pour redresser sa situation, alors que Fitch, qui vient de dégrader à nouveau sa note en justifiant que la holding est en processus de défaut, menace déjà d'abaisser davantage son rating.

Oragroup, le groupe bancaire basé à Lomé, au Togo, a entamé depuis le vendredi 1er novembre 2024, une période de grâce pour honorer le remboursement d'un prêt en euros et en francs CFA, faute de liquidités suffisantes. Une situation critique que Fitch n'a pas manqué de sanctionner : l'agence de notation, qui vient déjà d'abaisser la note d'Oragroup, la passant de CC à C, menace de récidiver après le 30 novembre, fin de cette période de sursis. Et si Fitch justifie cette nouvelle dégradation de la notation par le fait qu'il estime que

la holding est au début d'un défaut de paiement ou d'un processus de défaut, le couperet pourrait tomber si le groupe venait à manquer un paiement, à procéder à une restructuration de sa dette sur des obligations seniors, ou si les régulateurs intervenaient face au non-respect prolongé de ses exigences de capital.

Pour Oragroup, précise l'agence Ecofin, ce déficit de liquidités révèle une situation de fragilité financière structurelle. Déjà, en octobre, le groupe avait annoncé son besoin de lever 273 milliards FCFA pour renforcer les fonds



propres de ses principales filiales de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA), une condition impérative pour se conformer aux exigences du régulateur d'ici la fin de l'année. Plusieurs filiales, dont celles du Togo, du Tchad et de la Guinée, affichent des niveaux de solvabilité alarmants, exposant le groupe à des risques de sanctions réglementaires. Fitch estime

même que le groupe est en situation d'échec, incapable de remédier à sa non-conformité prolongée aux exigences de capital sans une injection de fonds par ses actionnaires actuels ou potentiels.

La pression s'accroît dans un contexte où Oragroup souffre d'une exposition massive aux risques souverains d'Afrique centrale et de l'Ouest. Le ratio de fonds propres de base (CET1) du groupe est descendu à 2,3% fin 2023, bien en dessous des 7,9% exigés par les régulateurs, tandis que son portefeuille accuse un taux de prêts non performants de 20%. Une situation qui met en péril l'ensemble de sa stratégie de croissance et de stabilité.

Pour éviter le pire, Oragroup envisage une augmentation de capital à hauteur de 160 milliards de francs

CFA, destinée à priori aux actionnaires existants, dans le cadre d'une émission de nouvelles actions ordinaires. Fitch considère qu'une telle injection de capital constituerait un soutien extraordinaire pour remédier au déficit de capital.

Le groupe table également sur une monétisation de ses dettes Tier 2, qui pourrait apporter 17 milliards de francs CFA en capital, ainsi que sur une optimisation de ses actifs pondérés par les risques, pour atténuer la pression sur ses ratios de solvabilité. Mais la situation reste précaire. Oragroup sait que sans recapitalisation d'ici fin 2024, sa stabilité pourrait être compromise. A la veille de la fin de la période de grâce, Oragroup est sous haute surveillance.

BÉNIN

Le procès de Steve Amoussou renvoyé au 09 décembre

Le procès de Steve Amoussou qui s'est ouvert lundi à la CRIET à Cotonou a de nouveau été renvoyé, cette fois au 09 décembre prochain. Il est accusé d'être le cyberactiviste, auteur des audios critiques contre Patrice Talon signés « Frère Hounvi ». La CRIET le poursuit pour « publications de fausses nouvelles et harcèlement par voie électronique ». L'audience a duré près d'une heure, les avocats ont réclamé l'annulation de la procédure et sa libération immédiate.

Dès l'ouverture de l'audience, les avocats de Steve Amoussou ont réclamé la nullité de la procédure, rapporte RFI. Pour eux, leur client a été enlevé au Togo par « des personnes sans mandat et sans qualité ». Me Augustin Abalo fait partie de ceux qui ont soulevé les

exceptions.

Une « boîte de pandore »

« Monsieur Steve Amoussou est irrégulièrement détenu et présenté devant la formation de jugement qui s'apprête à lui poser des questions. Nous demandons sa libération pure et simple. Ce ne



sera que justice. Si nous laissons passer, nous ouvrons une boîte de pandore », a-t-il déclaré. « On ne juge pas les conditions d'arrestation de Steve Amoussou, il est poursuivi pour des faits précis

», lui a répondu le ministère public.

« C'est curieux que le ministère public puisse dire qu'il n'est pas jugé pour ses conditions d'arrestation. Même lorsque le détenu est torturé, ça suffit pour annuler la procédure dans tous les pays de droit et ça aurait dû être ainsi au Bénin », a commenté Me Yansounou Magloire.

Nouveau renvoi, après de premiers échanges

Steve Amoussou qui lors de l'audience précédente avait plaidé non coupable reste sur la même ligne. « Monsieur le président, on ne peut pas hériter

de ma personne sans hériter des conditions de mon arrestation », a-t-il déclaré.

Après échanges, le tribunal a finalement décidé de renvoyer une nouvelle fois le procès. Steve Amoussou n'a pas eu le temps de répondre au président de la cour qui lui a demandé s'il écrivait des chroniques, en clair, s'il était bien la personne qui se cachait derrière le pseudonyme « Frère Hounvi ». Réponse le 9 décembre, date de la prochaine audience.

Gabriel Mvogo Saint analyse les sommets France-Afrique

Le prochain sommet Afrique-France aura lieu au Kenya en 2026. Chose curieuse, un sommet Afrique-France qui est prévu pour avoir lieu dans un pays anglophone. Hasard ou réorientation stratégique de ces sommets aujourd'hui très critiqués ? Gabriel Mvogo Saint, le Président du Système européen de Coopération analyse la situation dans un éditorial publié sur le site de l'institution.

La France a été l'un des principaux colonisateurs de l'Afrique, constituant un vaste « pré carré » comprenant plus d'une quinzaine de pays africains parmi la cinquantaine que compte le continent. Au lendemain des indépendances, sous l'initiative du Niger, la France a tissé une nouvelle relation avec ses anciennes colonies africaines, formalisée sous l'appellation officielle de « Sommet France-Afrique ». La première rencontre de ce sommet s'est tenue le 1er novembre 1973 en France, co-présidée par les présidents Georges Pompidou pour la France et Hamani Diori pour le Niger. Cette rencontre a vu la participation de dix pays africains, dont la Côte d'Ivoire, le Dahomey (aujourd'hui Bénin), la République Centrafricaine, le Gabon, le Togo, le Mali, la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso), le Niger, le Congo-Brazzaville et le Sénégal.

Au fil des années, le sommet a élargi son cercle de participants, et cette augmentation s'est reflétée dans de nombreux accords entre la France et les pays africains. Cependant, le sommet a montré des limites et des manquements, entraînant progressivement une critique croissante. Après 44 ans d'existence (1973-2017) et 27 sommets tenus alternativement en France et en Afrique, l'expression

« Françafrique » est devenue un symbole de connivence étouffante, accusée par les peuples africains et les oppositions nationales et nationalistes de perpétuer une soumission institutionnelle et d'asphyxier les aspirations d'autonomie. Cette perception a suscité des critiques des accords bilatéraux, surtout en Afrique subsaharienne, où la France jouissait d'une influence significative dans les domaines économiques, monétaire, diplomatique et militaire.

L'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron en mai 2017 a semblé amorcer un changement. Le président a prôné, dans son discours de Ouagadougou, le 28 novembre 2017 un renouveau, affirmant sa volonté d'en finir avec une France paternaliste pour placer la jeunesse africaine au cœur d'une nouvelle relation. Le président a exprimé sa volonté de redéfinir la politique de la France en Afrique. Cette approche inclusive intégrait des aspects culturels, sécuritaires, politiques et économiques, mettant la jeunesse au cœur de ces perspectives. Et pourtant, ce renouvellement prend des allures de bal masqué. Le 8 octobre 2021, à Montpellier, le président Macron tente un coup audacieux et fort apprécié par la société civile : un sommet rebaptisé « Le nouveau Sommet Afrique - France » sans les chefs d'États



africains, préférant dialoguer avec des représentants de la société civile triés sur le volet. Cette rencontre a créé une effervescence, mais au-delà des dénonciations et des victimisations exprimées au chef de l'état français, qu'en reste-t-il en 2024 quel bilan ferons-nous en 2026 ?

Ce nouveau format est apparu à un moment de bouleversements géopolitiques en Afrique, où des défis tels que la mauvaise gouvernance, les attaques terroristes dans les pays du « pré carré » français et les coups d'État, dénoncés par la communauté internationale mais soutenus par la population, ont contribué à réduire l'influence française en Afrique francophone.

Alors que le président Macron achèvera son second mandat en mai 2027, le prochain sommet Afrique-France, prévu pour le premier trimestre de 2026 à Nairobi, au Kenya, pourrait être une opportunité unique de transformation. À l'heure où la politique française fait face à la montée des idées d'extrême droite et où la jeunesse africaine se mobilise pour une voix plus autonome, on peut se demander si le sommet de 2026 ne représente pas un sommet de la dernière

chance ? Ou bien un énième rendez-vous manqué, une de plus de ces promesses enterrées sous les décombres d'un multilatéralisme périmé ?

Multilatéralisme pleine mutation, la tentation du protectionnisme s'intensifie, alors même que le multilatéralisme s'impose comme le langage de l'époque. L'Afrique, observée et courtisée par des puissances émergentes comme la Chine, la Russie et l'Inde, n'est plus ce jeune continent naïf. Elle regarde au-delà de la France, de l'Europe, explorant des partenariats alternatifs, prenant soin de redéfinir sa propre voie sur l'échiquier mondial. La France, si elle espère conserver une place de choix, doit se réinventer, reconnaître l'Afrique non plus comme un bloc, mais comme une constellation de pays souverains aux besoins distincts et aux aspirations diverses.

Dans ce contexte, une approche exclusivement économique pourrait constituer la base d'une relation renouvelée entre la France et l'Afrique. Bien que composée de jeunes nations, l'Afrique n'a plus un regard centré comme autrefois. Son regard est devenu panoramique, analysant à la fois : La position de la Chine ; Le choix des américaines ; Les actions des russes ; Les réactions de l'Union Européenne et les propositions de japonais, canadiens et d'autres grandes puissances. Sans renoncer ou trahir ses valeurs, la France doit faire preuve d'agilité dans sa relation avec l'Afrique, en considérant les spécificités et aspirations de chaque région du continent.

Le choix du Kenya, figure d'un continent tourné vers l'avenir, est à la fois audacieux et judicieux. En s'ancrant sur ce territoire à l'influence anglo-saxonne, le nouveau sommet Afrique - France pourrait poser les fondations d'une nouvelle relation, axée sur le respect mutuel, le partenariat gagnant-gagnant et l'échange authentique de savoir.

L'Afrique détient aujourd'hui des ressources humaines et naturelles inestimables ; la France, elle, détentrice d'une bourse, est riche d'un savoir-faire technologique qui pourrait trouver là une chance de renouveau. Face aux défis d'une mondialisation qui érode son tissu industriel, la France doit faire de l'Afrique un partenaire économique à part entière et prestigieux.

Alors que le spectre de la désindustrialisation menace son modèle économique, la France pourrait trouver, dans une coopération sincère avec l'Afrique, une solution d'avenir. Sur un plan européen, la France peut être la locomotive de l'Europe en Afrique. Le temps des demi-mesures et des velléités est révolu (reconnu par le Président Emmanuel Macron lui-même) ; ce qui se jouera à Nairobi, en 2026, pourrait bien décider de la place de la France sur le continent africain, mais aussi dans le monde de demain. Vivement Kenya 2026.

Par M. Gabriel MVOGO
SAINT, Président du Système
Européen de Coopération

PRODUITS LG À TAUX ZÉRO

Ecobank Togo et Ramco SA offrent une occasion en or aux clients

Ecobank Togo et Ramco SA ont annoncé mercredi 13 novembre 2024 à Lomé, un partenariat stratégique visant à faciliter l'accès des Togolais aux produits de la marque LG grâce à un financement attractif. Cette collaboration offre aux clients la possibilité d'acquérir des équipements ménagers LG chez Ramco grâce à un prêt bancaire sans intérêt, simplifiant ainsi l'achat de produits de qualité à des conditions avantageuses.

KPOWODAN Yao

Ce partenariat permet aux clients d'Ecobank d'obtenir un crédit remboursable sur 12 mois, sans frais d'intérêt. Le montant du crédit est modulable en fonction des besoins individuels des clients, sans minimum ni plafond, offrant ainsi une grande flexibilité.

Conditions d'éligibilité simples et accessibles

Pour bénéficier de cette offre, les conditions sont simples et accessibles à un large public. Le principal critère est d'être client d'Ecobank, avec un compte ouvert auprès de la banque. Il est également requis d'avoir un contrat de travail en vigueur, ou de justifier d'un revenu constant

depuis 12 mois pour les non-salariés. Les frais de dossier ont été spécialement réduits à 1,5%, facilitant l'accès au financement. Une fois le dossier déposé, Ecobank promet une réponse dans les 72 heures, garantissant ainsi une réactivité rapide pour le financement.

Pour Michel Gafan, Directeur de la banque commerciale à Ecobank Togo, « les conditions sont très simples. Il suffit d'être client Ecobank et de demander un crédit si vous êtes éligible. En 72 heures, vous pouvez obtenir le financement et repartir avec votre produit Ramco ».

Ramco, distributeur exclusif des produits LG au Togo, profite de ce partenariat pour



offrir à ses clients une solution de financement souple et avantageuse. Bruno Sossou, Directeur administratif et financier de Ramco, a souligné les nombreux avantages de ce partenariat. « Avoir un crédit à taux zéro, c'est une occasion unique. Nous sommes heureux de travailler avec Ecobank pour proposer à nos clients des produits LG de qualité avec une solution de financement accessible », a-t-il laissé entendre.

Les produits LG, réputés pour leur fiabilité, bénéficient d'une garantie de 10 ans sur les moteurs compresseurs et d'un an sur les autres appareils comme les téléviseurs, radios et cuisinières. Cela représente

une vraie opportunité pour les consommateurs togolais d'acquérir des équipements de haute qualité tout en bénéficiant de conditions de financement favorables.

Ce partenariat entre Ecobank Togo et Ramco se veut une solution innovante pour améliorer la vie des Togolais. En offrant un financement sans intérêt et une procédure de demande simplifiée, les deux entreprises répondent à la demande croissante de produits électroménagers de qualité tout en renforçant leur engagement à servir la population togolaise. « Nous sommes une banque innovante, à l'écoute de nos clients. Ce

partenariat avec Ramco est un exemple concret de notre volonté d'accompagner nos clients dans l'acquisition de produits qui améliorent leur quotidien. », a indiqué Michel Gafan.

Le partenariat entre Ecobank Togo et Ramco constitue donc une nouvelle étape dans l'accès aux produits de consommation durables pour les Togolais, renforçant ainsi la position des deux entreprises comme des acteurs majeurs dans le développement économique et social du pays.

Ce partenariat est une occasion en or pour les consommateurs d'acquérir des produits LG de qualité, tout en bénéficiant d'une solution de financement adaptée. Avec un crédit à taux zéro et une procédure de demande simplifiée, Ecobank et Ramco offrent une véritable opportunité aux consommateurs pour améliorer leur quotidien avec des équipements modernes et performants.

CONSEIL DE L'ENTENTE

Fin hier de la 24ème session ordinaire du Comité des Experts à Lomé

Les travaux de la 24ème session ordinaire du Comité des Experts du Conseil de l'Entente, ont été ouverts mardi 19 novembre 2024 à Lomé et ont pris fin hier 20 novembre 2024, en marge de la 22ème session du Conseil des Ministres prévue le 22 novembre. Cette session se concentre sur l'examen de dossiers stratégiques et la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2028, avec l'ambition de renforcer l'impact de cette organisation sous-régionale.

KPOWODAN Yao

Lors de l'ouverture des travaux, Afo Salifou, Président du Comité des Experts, a souligné l'importance de cette session pour dresser un bilan des réalisations passées et définir les orientations futures du Conseil de l'Entente. « Cette rencontre revêt une signification particulière, marquée par le départ du Secrétaire Exécutif, le Professeur Wautabouna Ouattara, appelé à de hautes fonctions au Fonds Monétaire International. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations », a déclaré Afo Salifou, mettant en avant l'importance du parcours de M. Ouattara pour l'organisation.

Un des points phares de cette session est l'évaluation de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2028, adopté lors de la 21e session du Conseil des Ministres. Afo Salifou a rappelé les ambitions du

plan, mais a aussi exprimé des préoccupations quant à la faible mobilisation des ressources, freinant la réalisation des programmes prioritaires. « Le faible taux de réalisation en 2024, dû à des difficultés de financement, constitue un défi majeur », a-t-il insisté, appelant à une réflexion collective sur de nouvelles solutions pour surmonter ce problème.

Réformes et défis régionaux

En plus des points liés à la performance et à la mobilisation des ressources, les experts discuteront des avancées concernant le CERFER et de l'état d'avancement de la réforme de l'organisation. Des rapports d'activités, notamment sur la gestion de la Tour Entente d'Abidjan-Plateau, seront également présentés. Les enjeux géopolitiques et socio-



économiques de la région sont au cœur des préoccupations.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint, Ali Idi, a rappelé que le Conseil de l'Entente fait face à une série de défis complexes notamment, les tensions sociopolitiques, l'insécurité croissante et les impacts du changement climatique.

Dans ce contexte, la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2028, qui prend en compte ces défis, est perçue comme essentielle pour renforcer la paix, la solidarité et la sécurité dans l'espace Entente.

Appel à une coopération renforcée

Ali Idi a également salué les nouveaux membres du Comité des Experts, Mme Fatouma Soumana et Mme Souradjatou Aminatou

Ganiyi, en les accueillant chaleureusement dans cette instance de décision. Il a insisté sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les États membres et les partenaires au développement pour garantir la réussite des initiatives du Conseil de l'Entente.

« Le rôle du Comité des Experts est crucial dans l'élaboration de recommandations et de plaidoyers auprès des partenaires, afin de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique », a souligné Ali Idi, réaffirmant l'engagement du Secrétariat Exécutif à relever les défis pour une organisation plus résiliente et performante.

En conclusion, cette session du Comité des Experts s'annonce déterminante pour le futur du Conseil de l'Entente. Les travaux de ces deux jours seront suivis de

près, avec l'espoir de dégager des solutions concrètes pour les défis qui attendent l'organisation sous-régionale dans les années à venir.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires



S O C I E T E N O U V E L L E D E B O I S S O N S

Spécial Promo

Les DJAMA 50 CL à **500 F** Jusqu'au 31 décembre



Decapsules ta DJAMA
et gagnes un lot!



L'EXCELLENCE À UN PRIX IMBATTABLE.

AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE

snb.tg



FIBREZ SANS FRAIS



CANALBOX

VIVEZ L'INTERNET
ILLIMITÉ

ACTUELLEMENT
LES FRAIS D'INSTALLATION SONT À

~~10 000 FCFA~~ **0 FCFA**

8866

www.canalbox.tg

Coût de l'appel : 20 FCFA.

*Sous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel